

MODIFICATIONS AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ
COMMUNICATION DES JUSTIFICATIFS JURIDIQUES AU CONSEIL

(des exemples de statuts élaborés par le Conseil Supérieur pourront vous être adressés sur simple demande : précisez la forme sociale et l'objet)

Afin que nos services puissent acter vos modifications, nous vous demandons de produire – d'une manière générale et dès qu'un changement intervient – les justificatifs ci-dessous listés en fonction des opérations juridiques réalisées :

Relatives au capital :

- ✓ Liste des actionnaires donnant la nouvelle répartition du capital social (comportant la date du changement),
- ✓ PV d'AG agréant tout nouvel actionnaire ou associé ; en cas de nouvel actionnaire/associé non membre de l'Ordre, joindre le justificatif de sa situation professionnelle comportant ses coordonnées personnelles et sa date de naissance ; pour toute nouvelle personne morale non membre de l'Ordre devenant associée de la société membre de l'Ordre, joindre un extrait Kbis,
- ✓ PV d'AG actant l'augmentation ou la réduction du capital, ainsi que les statuts modifiés.

Relatives à la direction :

- ✓ PV d'AG nommant tout nouvel administrateur, président ou gérant, extrait Kbis à jour.

Relatives au transfert du siège :

- ✓ PV d'AG, extrait Kbis, statuts modifiés, bail professionnel ou justificatif de propriété des locaux, éventuels nouveaux numéros de téléphone et fax.

Relatives au changement de dénomination sociale :

(S'assurer auparavant que votre choix n'est pas frappé d'antériorité et que l'appellation retenue entre dans le cadre de celles autorisées : pas de référence à un secteur d'activité par exemple, et de préférence, utilisation de noms patronymiques)

- ✓ PV d'AG s'y rapportant, extrait Kbis, statuts modifiés, nouvelle(s) adresse(s) email.

Relatif à un changement de forme :

- ✓ PV d'AG, extrait Kbis, statuts modifiés.

A noter : des exemples de statuts sont disponibles sur le site internet du Conseil Supérieur : <https://www.experts-comptables.fr/> (en partie privée après avoir renseigné votre identifiant). Le chemin d'accès est le suivant : mon exercice professionnel / pratique de la réglementation professionnelle / structures d'exercice et de participations / secteur libéral.